

Indemnisation influenza aviaire 2021

Les demandes d'indemnisation influenza aviaire éleveurs (solde), initialement prévu à la clôture ce vendredi 14 janvier à 14h, est reporté au vendredi 21 janvier à 14h.



Indemnisation influenza aviaire 2021

La préfecture communique :

Le délai de dépôt des demandes d'indemnisation influenza aviaire éleveurs (solde), initialement prévu à la clôture ce vendredi 14 janvier à 14h, est reporté au **vendredi 21 janvier à 14h**.

Cette prolongation a pour but de permettre aux éventuels éleveurs et éleveuses qui auraient eu un problème de dernière minute de pouvoir finaliser leur dossier.

Pour les personnes concernées, il est vivement recommandé de déposer leur dossier sans délai et de ne pas attendre la date limite.

ddt-psea@gers.gouv.fr

05 62 61 46 26

05 62 61 47 19

05 62 61 47 46

DDT du Gers, 19 place de l'ancien foirail BP 342 - 32007 AUCH cedex